

Réf N° 2026-567
Affaire suivie par :
Rose-Marie Lima
Tél. : 04 76 74 70 95
Mél : ce.dpestagiaires@ac-grenoble.fr

Grenoble, le 7 juillet 2026

Le recteur de l'académie

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Education nationale

S/c

Madame et messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale.

Objet : Stage d'observation et de pratique accompagnée des étudiants de première année du Master Enseignement Éducation (M2E) - professorat des écoles

Dans le cadre de la réforme de la formation initiale des professeurs et des personnels d'éducation, l'académie de Grenoble accueillera à compter de la rentrée 2026 des étudiants inscrits en première année du M2E. Ces derniers poursuivent leur parcours de formation vers le professorat des écoles sans être lauréats du concours de recrutement. Ils se présenteront à celui-ci au cours de cette année scolaire.

Les stages d'observation et de pratique accompagnée constituent un élément central du parcours de préparation au concours de recrutement du professorat des écoles.

1 – Modalités de stage

Les étudiants **réaliseront 4 semaines de stage au cours de l'année de M1**, organisées entre des temps d'observation et/ou de pratique accompagnée.

Les étudiants seront positionnés, autant que possible, en binômes dans les écoles auprès de maîtres d'accueil afin de favoriser :

- l'analyse partagée des situations professionnelles ;
- l'observation croisée ;
- la préparation collective de situations d'enseignement ou éducatives ;
- le développement d'une culture du travail collectif.

2 – Calendrier des stages

Semestre	Semaines	Type de stage	Lieu	Précisions
S1	46 - 47	SOPA	Ecole maternelle ou élémentaire	Même école pour les 4 semaines de stage
S2	4 - 5	SOPA		

3 – Les sessions d’observation : une entrée progressive dans la professionnalisation centrée sur l’élève et le collectif professionnel

Les stages de M1 M2E s’inscrivent dans une logique de professionnalisation progressive autour de deux axes structurants :

- appréhender l’élève dans toutes ses dimensions et identifier les conditions favorables à ses apprentissages et à son parcours ;
- comprendre le fonctionnement d’un collectif professionnel au service de l’éducation et de la réussite des élèves.

La phase d’observation doit permettre aux étudiants de dépasser la simple immersion dans l’école ou la classe pour entrer progressivement dans une démarche d’analyse des situations professionnelles.

Dans cette perspective, il est attendu qu’ils puissent :

- observer différentes situations d’enseignement ou éducatives ;
- identifier les gestes professionnels qui favorisent l’engagement, les apprentissages et la réussite de tous les élèves ;
- découvrir les missions et complémentarités des différents acteurs de l’établissement.

Les étudiants seront ainsi amenés à rencontrer, selon les possibilités locales :

- la direction de l’école ;
- l’équipe pédagogique enseignante et non enseignante ;
- les représentants des élèves, parents et partenaires associés à la vie de l’école.

Si cela est possible, les étudiants pourront participer à des dispositifs d’aide ou d’accompagnement des élèves, ainsi qu’à différents conseils (d’école, de cycle ou de maîtres).

Cette expérience en milieu professionnel constituera une occasion pour mener une analyse réflexive sur les pratiques d’enseignement ou éducatives équitables et efficaces.

4 – La pratique accompagnée : une entrée progressive dans le cœur du métier

Les périodes de pratique accompagnée permettent aux étudiants de s’exercer progressivement aux différentes dimensions professionnelles du métier.

Sous la responsabilité et en présence du tuteur, elles comprendront :

- la préparation, la mise en œuvre et l’animation des situations d’enseignement et d’apprentissage, l’évaluation des progrès et des acquisitions des élèves, la réalisation d’activités éducatives ;
- l’identification des objectifs poursuivis et des besoins des élèves ;
- l’analyse des effets produits sur l’engagement et les apprentissages des élèves.

Le positionnement en binôme doit constituer un levier de formation permettant de développer des pratiques collaboratives : préparation commune, observation entre pairs, analyse partagée ou modalités de co-intervention lorsque le contexte le permet.

5 – L’accompagnement par le tuteur et l’établissement

Le maître d’accueil accompagne la construction progressive des compétences en :

- facilitant l’intégration dans l’école ;
- explicitant les enjeux de mise en œuvre des programmes et des parcours ;

- explicitant ses choix professionnels ;
- accompagnant les observations réalisées ;
- permettant une entrée progressive dans la pratique à travers une aide concrète dans la conception, la mise en œuvre et l'analyse des séquences ;

Un cahier des charges spécifique précisera les missions du maître d'accueil, les attendus des différentes périodes de stage et les outils mis à disposition.

Je vous remercie pour votre engagement dans l'accueil et la formation de ces étudiants en master enseignement et éducation.

**Pour le recteur et par délégation
Le chef de la division des personnels enseignants**

Signé le 08/07/2026 par M. Laurent Villerot

Conforme à l'original, disponible sur demande